

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## **Changements récents pour les Prix du Lieutenant-gouverneur et le programme de Création**

*(le 12 avril 2018 – Fredericton, NB)* – Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (**artsnb**) annonce les changements suivants aux Prix du Lieutenant-gouverneur pour l'excellence dans les arts (PLG) et au programme de Création.

Les Prix du Lieutenant-gouverneur pour l'excellence dans les arts ont été créés en 2009. Ils visent à reconnaître les artistes qui se sont distingués par l'excellence de leurs réalisations et leur contribution aux arts au Nouveau-Brunswick. Chaque année, un prix est décerné dans chacune des trois catégories suivantes: arts visuels (architecture, métiers d'art, arts médiatiques, photographie et arts visuels), arts de la scène (danse, musique, théâtre et cirque) et arts littéraires (écriture et narration). Les célébrations entourant les prix culminent avec un gala prestigieux organisé début novembre par le Lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick à la Résidence du gouverneur.

Après une analyse et une réflexion approfondies, le Conseil a choisi de ramener la valeur monétaire de chacune des trois récompenses des PLG à 5 000 \$. Une partie des fonds ainsi libérés sera utilisée pour rehausser et mieux promouvoir les célébrations et les événements entourant les PLG. Une grande partie des fonds résiduels servira en outre à augmenter le nombre de subventions de catégorie A offertes dans le cadre du programme de Création. Les subventions de catégorie A ciblent les artistes qui ont atteint un niveau de reconnaissance à l'échelle nationale ou internationale pour une contribution à leur discipline ou aux arts en général. Ces subventions, qui peuvent atteindre une valeur de 15 000 \$, permettent aux artistes chevronnés d'entreprendre des projets de création de grande envergure.

Ces changements garantissent que les fonds habituellement alloués aux PLG continueront à soutenir l'excellence créative au plus haut niveau, et que les réalisations des lauréats des PLG seront encore davantage mises en lumière.

-30-

### **Contacts médias:**

**Joss Richer (Directeur général):** [direct@artsnb.ca](mailto:direct@artsnb.ca) ou 506 478-4610

**Carol Collicutt (Présidente):** [chamilto@nbnet.nb.ca](mailto:chamilto@nbnet.nb.ca) ou 506 455-2655

*Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est un organisme autonome de financement des arts qui a le mandat de faciliter et de promouvoir la création artistique et de gérer les programmes de financement à l'intention des artistes professionnels de la province. La plupart de ces programmes sont financés à partir du Fonds en fiducie pour l'avancement des arts et par le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture.*